

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 650

présenté par
M. Poulliat, rapporteur et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 7

I. – Au début de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« L’association, fédération ou union d’associations qui a »

les mots :

« Les associations, fédérations ou unions d’associations qui ont ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« dépose »

le mot :

« déposent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.